



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D-81-2025/2025

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « L'après-midi d'un Foehn version 1 ».

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8^{ème} Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

D É C I D E

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec **Association Non Nova** représentée par Madame Laurence Morin en sa qualité de présidente domiciliée au 5 rue de Bruxelles CS 33744 44337 Nantes Cedex 3 pour 3 représentations du spectacle « **L'après-midi d'un Foehn version 1** » le **mercredi 9 avril 2025 à 15h00 et le jeudi 10 avril 2025 à 10h00 et 14h00** à l'Espace Marcel Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel.

Article 2- Le montant de la prestation s'élève à 3300 euros HT pour le coût de cession, 670 euros HT pour les frais de transports, 289,80 euros HT pour le défraiement des 14 repas et 234,29 euros pour la TVA à 5,5% soit un montant total de **4494,09 € TTC**.

Article 3- La commune s'engage à assurer les frais d'hébergement pour les 6 nuitées du 08 au 10 avril 2025 (pour les 3 artistes interprètes) et les rémunérations pour les charges sociales et fiscales de son personnel. Ainsi que le paiement des droits d'auteurs et voisins.

Article 4- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 03/04/2025

Pour Madame la Maire et par délégation,

L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

